



Procès-verbal de la séance du mardi 28 février 2023

Nombre de membres

en exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoqué le 20 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI.

Présents : 13

Sont présents (13) : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Sylvain MOLINES, Emilie QUIOT, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

Votants : 15

Représentés (2) : Monsieur Christian BOULET par Monsieur Fortuné MOURGUES, Monsieur Alexis MOL par Madame Marie-Paule BRAENDLIN

Absents et absents excusés (0) :

Secrétaire de séance : Alice MEYRIGNAC

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Modification de la demande de subvention : Acquisition matériel informatique pour les services administratifs de la Mairie
- Modification de la demande de subvention : Sécurisation et requalification de la traversée du village – Tranche 1
- Création d'un emploi permanent : Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi permanent : Rédacteur principal 2^{ème} classe
- Soutien aux populations victimes des séismes en Turquie et en Syrie : abondement du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO)
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Alice MEYRIGNAC est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 24/01/2023

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Mme B'déia AMATUZZI.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 25/01/2023 au 28/02/2023 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
ENT BOUTEILLE L	ENROCHEMENT (tennis)	1 800.00 €
MEJEAN TRAITEUR	REPAS AINES	1 170.00 €
ATELIER MIEL/CHATAIGNE	PANIER GOURMAND (AINES)	859.70 €
URBAN EQUIPEMENT	2 MIROIRS (PANNEAUX)	554.48 €
ENT PONGE	CHAUFFAGE PHARMACIE	6 507.00 €
	TOTAL TTC	10 891.18 €

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification de la demande de subventions : Rénovation énergétique des 4 logements communaux de l'ancienne école d'Ispagnac
- Demande de subvention : acquisition d'un véhicule châssis-cabine avec benne

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents le rajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention faite en 2022 relative au remplacement du matériel informatique des services administratifs.

Il informe de la possibilité de réactualiser pour 2023 ce dossier qui n'a obtenu aucun financement en 2022.

Il a également été demandé pour les besoins des élus, l'acquisition de plusieurs ordinateurs portables reconditionnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant du projet H.T. :	11 829.00 € (ordinateurs neufs + imprimante + serveur)
Montant du projet net à payer :	2 477.00 € (ordinateurs reconditionnés)
Montant TOTAL H.T. :	14 306.00 €
Subvention État (DETR, Plan de relance, DSIL...) (80%) :	11 444.80 €
Part communale (20%) :	2 861.20 €

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale, régissant le statut du présent emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accède à la proposition de Monsieur le Maire et crée à compter du 1^{er} mars 2023 un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT : RÉDACTEUR PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale, régissant le statut du présent emploi.

Le Conseil Municipal accède à la proposition de Monsieur le Maire et crée à compter du 1^{er} mars 2023 un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet.

M. le Maire tient à féliciter l'agent qui va être promu grâce à l'obtention de son examen professionnel.

SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DES SÉISMES EN TURQUIE ET EN SYRIE : ABONDEMENT DU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, faisant état de plus de 45.000 victimes.

Afin de palier en partie aux besoins matériels de ces populations, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) a décidé de venir en aide en activant le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) pour fédérer les initiatives et l'élan de solidarité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, souhaite apporter sa contribution et décide d'abonder le Fonds d'Actions Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) géré par le centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères à hauteur de **1 000 €** destinés à apporter une aide d'urgence aux victimes des séismes en Turquie et en Syrie.

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES 4 LOGEMENTS COMMUNAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du Conseil Municipal n° DE_2023_011 en date du 24 janvier 2023 relative à la demande de subventions pour la rénovation énergétique des 4 logements communaux de l'ancienne école d'Ispagnac.

La rénovation énergétique de ces 4 logements communaux permettra de limiter les déperditions thermiques du bâtiment et de diminuer les courants d'air froid parasites et sources d'inconfort.

Ce bâtiment étant classé, il est indispensable que ces travaux soient effectués sur l'ensemble du bâtiment.

Ce dossier étant éligible à une subvention du Fonds Vert, suite à une information de la Sous-Préfecture, il est nécessaire d'apporter une modification à la demande de financement déjà faite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T. :	46 800.00 €
Subvention État (<i>DETR ou Fonds Vert</i>) (30%) :	14 040.00 €
Subvention Conseil Départemental (30%) :	14 040.00 €
Subvention Région (20%) :	9 360.00 €
Part communale (20%) :	9 360.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'UN VÉHICULE CHÂSSIS-CABINE AVEC BENNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de compléter le renouvellement du parc automobile de la Commune qui est vieillissant.

Le service technique est actuellement doté d'un vieux camion benne nécessitant de nombreuses réparations.

L'acquisition d'un véhicule châssis-cabine avec benne faciliterait l'exécution des tâches demandées aux agents techniques par une manutention plus adaptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte le plan de financement suivant :

Montant achat H.T. :	45 000.00 €
Subvention État (<i>DETR</i>) (60%) :	27 000.00 €
Part communale (40%) :	18 000.00 €

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION : SÉCURISATION ET REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE - TRANCHE 1

La présente délibération annule et remplace la délibération n°DE_2022_015 en date du 18 janvier 2022 relative à la demande de subventions pour l'aménagement de la traversée du bourg d'Ispagnac.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie (en cours de rédaction), la commune d'Ispagnac a lancé une étude stratégique au printemps 2021 pour élaborer le projet de revitalisation et de développement du village. Cette étude a permis d'apporter des réponses aux problématiques identifiées, en particulier en matière d'aménagements des espaces publics, et de définir les restructurations nécessaires pour :

- offrir un cadre de vie de qualité en donnant plus de place aux cheminements doux tout en sécurisant et valorisant les espaces publics
- conforter le rôle économique et touristique de la commune à l'échelle du territoire intercommunal

A ce titre, le devenir de la traversée du village, en réflexion depuis plusieurs années, constitue un enjeu majeur de la vision stratégique de la municipalité qui souhaite que ce projet phare puisse refléter la dynamique qu'elle a mise en place pour la commune. Ce projet d'aménagement de la traversée du village vise à sécuriser et requalifier cet axe central. L'objectif sous-jacent du projet est de transformer la traversée, « vitrine » et espace de vie du bourg, en véritable « rue » du village. Pour cette raison, l'aménagement de la traversée est matérialisé par des matériaux qualitatifs pour affirmer la place première du piéton et perturber les logiques longitudinales de la route. Il a également été décidé d'éviter un maximum les références trop routières.

Il est important de souligner que l'étude stratégique initiée en 2021 regroupe l'ensemble des actions que la municipalité souhaite réaliser dans le cadre de son projet de revitalisation. Il s'agit donc d'un projet global ambitieux qui permettra de faire revivre la dynamique de village, de donner du sens au « vivre en centre-bourg », de repenser les mobilités, et de donner toute sa place à la nature. Cette démarche s'inscrit donc complètement dans les orientations du futur Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune et du programme Petites villes de demain dont elle est lauréate.

En outre, Ispagnac étant une porte d'entrée du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses, ce projet global apporte des réponses aux enjeux d'accueil, de

valorisation et de structuration du territoire. Il permet également de valoriser davantage le Site Patrimonial Remarquable dont la commune dispose.

Ce projet de sécurisation et de requalification de la traversée, au cœur même du village, apparaît donc indéniablement comme l'étape clef et fondamentale (au delà de l'aspect réalisation, la reprise de la chaussée est indispensable permettant ainsi la sécurisation des véhicules et des maisons riveraines) pour concrétiser les ambitions de la municipalité dont la portée est significative à l'échelle de la commune et, au-delà, pour tout le territoire.

Sur tout projet impliquant les compétences de la Communauté de communes, s'applique le principe défini en conférence des maires qui confère à la collectivité qui a la part majoritaire des travaux, la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La commune d'Ispagnac sera donc maître d'ouvrage sur l'ensemble des travaux de la tranche 1 y compris sur les travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, compétence de l'intercommunalité. Le transfert de maîtrise d'ouvrage a été délibéré au Conseil communautaire du 3 mars 2022. Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage est en cours de co-signature par les deux collectivités. Elle spécifiera toutes les modalités d'un tel transfert, notamment les modalités financières de la réalisation des travaux. En outre, la Communauté de communes et la commune ont conjointement signée une lettre confirmant le soutien de l'intercommunalité sur ce projet.

Le Conseil Départemental a confirmé par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage son engagement pour les travaux de réfection de chaussée à sa charge dont le montant est estimé à 460 000€ HT. Ces travaux ne sont donc pas compris dans la demande de subventions.

Le projet a été découpé en 3 tronçons constituant les 3 tranches de l'opération :

- Tranche 1 : Aménagements entre la route Neuve et l'entrée sud d'Ispagnac
- Tranche 2 : Aménagements entre la route Neuve et Molines
- Tranche 3 : Aménagements des places de l'école et Jules Laget

La présente demande de financement porte sur la tranche 1 dont le coût total est estimé à 1 930 000 € HT.

Travaux	
dont part Commune	747 000 €
dont part Communauté de communes	303 000 €
dont part Département	460 000 €
Montant HT Travaux	1 510 000 €
Prestations diverses	
dont part Commune	La clé de répartition reste à définir dans la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage*
dont part Communauté de communes	
Montant HT des prestations diverses	420 000 €
Montant Total HT de la Tranche 1	1 930 000 €

* En attente de la convention définitive de répartition, un prorata pour les prestations diverses a été défini : 70% pour la Commune et 30% pour la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants adopte les plans de financement suivants :

- Part Commune : 1 041 000,00 € HT

MONTANT TRAVAUX HT	747 000,00 €
MONTANT PRESTATIONS DIVERSES HT (70%)	294 000,00 €
État (DETR) (50%)	520 500,00 €
Conseil Départemental de la Lozère (subvention obtenue contrats territoriaux 2018/2021)	95 630,00 €
Conseil Départemental de la Lozère (contrats territoriaux 2022/2025)	97 001,00 €
Région Occitanie	100 000,00 €
Région Occitanie (étude stratégique)	12 000,00 €
PNC (étude stratégique)	3 400,00 €
Autofinancement / Emprunt	212 469,00 €

- Part Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes : 429 000,00 € HT

MONTANT TRAVAUX HT	303 000,00 €
MONTANT PRESTATIONS DIVERSES HT (30%)	126 000,00 €
État (DETR) (50%)	214 500,00 €
Autofinancement / Emprunt / Subvention Adour Garonne	
Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes (Remboursement travaux réseaux eau potable et eaux usées)	151 500,00 €
Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes (Remboursement prestations diverses en partie)	63 000,00 €

Récapitulatif Commune et Communauté de Communes : 1 470 000,00 €

MONTANT TRAVAUX HT	1 050 000,00 €
PRESTATIONS DIVERSES HT	420 000,00 €
État (DETR) (50%)	735 000,00 €
Conseil Départemental de la Lozère (subvention obtenue contrats territoriaux 2018/2021)	95 630,00 €
Conseil Départemental de la Lozère (contrats territoriaux 2022/2025)	97 001,00 €
Région Occitanie	100 000,00 €
Région Occitanie (étude stratégique)	12 000,00 €
PNC (étude stratégique)	3 400,00 €
Autofinancement / Emprunt Commune	212 469,00 €
Versement Communauté de Communes à la Commune	214 500,00 €

Travaux voirie Département	460 000,00 €
TOTAL TRANCHE 1	1 930 000,00 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

Dates à retenir :

Commémoration à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie prévue le 19 mars 2023 à 9 heures.

Commission finances : mercredi 08 mars 2023 à 16 heures
jeudi 30 mars 2023 à 18 heures

L'ENQUETE PUBLIQUE portant sur la révision de la carte communale est terminée. Sébastien MOREAU prévoit une réunion avec les élus, le lundi 13 mars 2023 à 19 heures.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 :

Il a été décidé de mettre la place Jules Laget en "configuration été" et de réglementer la circulation des véhicules du 18 mai au 17 septembre 2023.

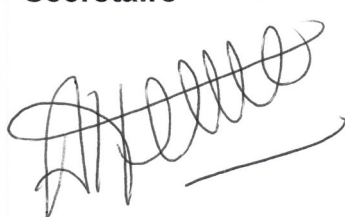
JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES 8 MARS 2023

Marie-Paule BRAENDLIN, B'déia AMATUZZI et Guy BOISSEROLLES organisent cette manifestation aidés par un collectif regroupant diverses associations locales, écoles, prestataires...

Des animations sont prévues sur plusieurs journées avec projections de films, exposition, conférences, buffet partagé animé par des danses orientales et chants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Alice MEYRIGNAC
Secrétaire



Gérard PEDRINI
Maire d'Ispagnac

